

D220926-06

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026

Affichage : 29/09/2026

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 22 septembre 2026

Sur convocation en date du 16 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 septembre 2026 à 19 h 30, à la Mairie – salle du Conseil – sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

BLANC Jean Luc

BAUDIER Anne-Cécile

TAPONARD Emmanuel

CONVERT Léonor

JACQUEMET Rodolphe

COULEARD Denys

BURLA NORIS Elina

MICHON Philippe

MORAND Alexis

THERMET Laure

VEUILLET Philippe

MERLE Sandra

VINIERE Michel

MARION Isabelle

DAVID Magalie

EUGENE René Yann

ZOUBIR Stéphanie

BRUNET Myriam

JANODY Patrice

CHATARD Kévin

LAUPRETRE Patrick

PANIS Jean-Luc

PERDRIX Catherine Alexia

PONCETY Benjamin

BERGER Florence

Etaient excusés :

Marie-Françoise BERRODIER a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE

Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Jean Luc BLANC

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS VIRIATIS
SCOLARISES DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES DE VIRIAT ET DE
BOURG EN BRESSE - ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH DE VIRIAT**

Entendu le rapport de Mme Myriam BRUNET, Adjointe au Maire déléguée aux actions éducatives et affaires scolaires

Vu l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles L442-5 et L442-5-1 du code de l'éducation

Vu l'article 89 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu les circulaires n°2005-206 du 2 décembre 2005, du 27 août 2007, n°2012-025 du 15 février 2012, du 10 février 2021

Vu le contrat d'association n°65 conclu le 24 novembre 2005 entre M. le Préfet de l'Ain et le représentant de l'OGEC de l'école privée Saint-Joseph de Viriat ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 juillet 2025 approuvant les termes de l'avenant n° 4 à la convention du 9 octobre 2006 fixant le mode de calcul de la contribution de la commune de Viriat aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph,

Selon ce mode de calcul, le coût de scolarité d'un élève à l'école publique de Viriat s'élève pour l'année 2025 à 998,27 € (995,79 € en 2024). Au 1^{er} janvier 2025, le nombre d'élèves de l'école privée St Joseph résidant à Viriat est de 163 enfants (156 enfants en 2024) ce qui correspond à une participation financière à verser de 162 718,01 €.

A cette participation financière s'ajoute le remboursement pour un montant de 21 540,47 € des frais de personnel acquittés pour l'année scolaire 2025-2026 par l'OGEC pour l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne conformément aux dispositions de l'avenant à la convention du 9 octobre 2006.

A ce jour, deux acomptes de 53 058 € ont d'ores et déjà été versés auxquels s'ajoute le règlement de factures de fournitures scolaires par la commune pour le compte de l'école St Joseph pour un montant de 5 047,01 €.

Le solde à verser à l'OGEC de l'école St Joseph de VIRIAT au titre de la participation 2026 s'élève donc à 73 095,47 € soit $[162\,718,01\,€ + 21\,540,47\,€ = 184\,258,48\,€ - (53\,058\,€ \times 2 + 5\,047,01\,€)]$

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 6558 du budget primitif 2026 de la Commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- arrêter le montant de la contribution de la commune de Viriat aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph pour l'année scolaire 2025-2026 à 184 258,48 €.
- noter que le solde de la participation à régler pour l'année scolaire 2025-2026 s'élève à 73 095,47 € compte tenu des acomptes versés et des factures de fournitures d'ores et déjà réglées directement par la Commune
- autoriser M. le Maire à engager, mandater et liquider le solde de la dépense prévue au budget primitif de la commune

Le Maire,
Bernard PERRET

A blue ink signature of Bernard Perret, consisting of several overlapping loops, is written over a circular blue official stamp of the Viriat commune.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

A red ink signature of Emmanuelle Merle, consisting of a series of fluid, connected strokes, is written over a circular blue official stamp of the Viriat commune.